

COMPTRE-RENDU DETAILLE

COMMISSION THEMATIQUE « QUALITE » - SAGE MARNE CONFLUENCE

24 MAI 2011

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau :
<http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »



MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
SIAM	M. CHAPRON Mme VALOT	SEDIF SAN VAL MAUBUEE SIAEP LAGNY	Mme LUCAS-LEBLANC M. PERRUSSOT M. PASCO-LABARRE Mme CHAMBERT M. PICARD M. LAGRANGE
CONSEIL GENERAL 93 CONSEIL GENERAL 94 CA MARNE ET CHANTEREINE	M. BELHOMME Mlle BERDOULAY M. RODRIGUEZ	SAINTE-MAUR CA EST ENSEMBLE	
COLLEGE DES USAGERS			
VEOLIA EAU CDCK94	M. GENET M. CHERY-DROUET	EAU DE PARIS	Mme OCTOBON
COLLEGE DE L'ETAT			
AESN ARS IDF	M. LE CARRE Mme BEAUPOIL	DRIEE IDF	M. STEINMANN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
CRETEIL CA CLICHY MONTFERMEIL CONSEIL GENERAL 77 VILLE DE PARIS	M. DUKAN M. CARPENTIER M. GABET M. CHARVET	SMV SIAAP FONTENAY SOUS BOIS	Mlle NAUD M. LACHERAY Mme CHARPENTIER
COLLEGE DES USAGERS			
NATURE ET SOCIETE	M. COQUELIN	ASSO. MARNE VIVE CCIP	Mme BIREBENT Mme DE LUCA SCHWARTZ M. BOUTELOTT
COLLEGE DE L'ETAT			
DRIEE IDF – UT EAU MISE 77	M. RIBARD - Mme MAYET M. GUISEFFI		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 22 avril 2011.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16h05.

POINT N°1 : AVANCEMENT DU SAGE (EN SALLE)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Dans un premier temps, M. DEBARRE (animateur) fait un bref rappel des éléments présentés lors de la dernière réunion de la commission « Qualité », qui s'est tenue le 3 février 2011. Il reprend notamment les 3 axes identifiés par la commission et qui seront à approfondir au cours des prochains mois et réunions :

- ✗ « Caractérisation de la ressource en eau » (état qualitatif et quantitatif),
- ✗ « Caractérisation des pressions sur le milieu » (pressions domestiques, industrielles, urbaines et agricoles),
- ✗ « Caractérisation de l'utilisation de la ressource en eau » (en particulier la production d'eau potable).

M. DEBARRE note que **peu de « fiches acteurs » ont été retournées** depuis la dernière réunion (seulement 7). Il insiste sur l'importance de ces fiches pour préparer au mieux la phase d'état des lieux. Il rappelle également qu'un document de travail produit par la cellule d'animation du SAGE et remis lors de la précédente réunion de la commission peut servir de guide aux participants pour cibler les informations recherchées.

Présentation de l'étude SAGE

M. DEBARRE (animateur) évoque ensuite l'étude « Etat des lieux, diagnostic, tendances et scénarios du SAGE Marne Confluence » dont la consultation vient d'être lancée et dont le prestataire sera retenu en septembre 2011. Il rappelle le calendrier de réalisation de l'étude qui se déroulera sur 2,5 ans avec une échéance fin 2013. Puis il présente les missions en lien avec la thématique « Qualité », qui ont été confiées au bureau d'étude dans le CCTP. 5 volets sont plus particulièrement ciblés pour la phase d'état des lieux :

- ✗ « **Eaux superficielles et eaux souterraines** » pour ce qui concerne l'état des masses d'eau, leur fonctionnement et leur vulnérabilité, dont l'objectif est une caractérisation de l'état des cours d'eau à l'échelle du bassin versant du SAGE.
- ✗ « **Assainissement** » dont l'objectif est la caractérisation des installations de traitement, de collecte et une évaluation de la qualité des rejets au milieu. Les politiques mises en place pour remédier aux problèmes d'assainissement seront analysées et la gouvernance sera explicitée.
- ✗ « **Eau potable** » en particulier sur la gestion de la ressource du point de vue qualitatif et la gestion du service alimentation en eau potable (prix de l'eau, sécurisation de l'approvisionnement en cas de pollution).
- ✗ « **Industrie et artisanat** » dont l'analyse doit permettre de caractériser les rejets les plus impactants. L'évaluation des stratégies visant à réduire cet impact est également prévue.
- ✗ « **Agriculture** » qui concerne la caractérisation des pratiques culturales et de leur impact potentiel sur le milieu ainsi que l'évaluation des stratégies de réduction des pollutions agricoles mises en place.

Lors de cette présentation sont ciblés plusieurs documents à collecter auprès des acteurs locaux comme les schémas/règlements/diagnostics d'assainissement, les rapports d'auto-surveillance des rejets (de step, de déversoirs d'orage...), les études sectorielles ou globales sur l'impact des activités humaines (domestiques, industrielles, agricoles) sur les milieux aquatiques, les rapports d'analyse de la qualité des cours d'eau et autres données s'y rapportant, etc. Ces documents seront demandés par l'animateur aux acteurs concernés au cours des prochains mois. Ils seront ensuite remis au bureau d'étude pour analyse.

Sur la question des rejets industriels, M. CHAPRON (Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée - Président de la commission « Qualité ») indique que le SIAM a initié un travail de fond de mise en conformité et de suivi des raccordement des industriels sur son territoire de compétence. Face à l'ampleur de cette tâche, il a été jugé plus judicieux de classer les industriels par ordre de priorité / de risque vis-à-vis de la step (pour permettre son bon fonctionnement) et du milieu aquatique. Un plan pluriannuel de mise en conformité a donc été réalisé qui sert de fil rouge pour maîtriser, en amont du traitement en step, les types et les flux de polluants collectés. Le SIAM a également créé un service dédié qui est en contact avec les industriels du territoire.

M. LE CARRE (AESN) explique que le travail de priorisation doit se faire en fonction de la dangerosité des polluants et des flux rejetés. Il est donc important de bien caractériser la dangerosité des polluants au préalable. Or, on dispose actuellement de peu d'informations sur les substances dangereuses. Une étude inter-Agences de l'eau doit permettre d'analyser les rejets de substances dangereuses par les artisans. Cela permettra de prioriser les actions par secteurs d'activités.

De plus, M. LE CARRE juge utile de faire un état des lieux des filières de collecte et d'élimination des déchets des activités industrielles et artisanales. En effet, si de telles filières ne sont pas en place, l'organisation de tournées auprès d'artisans aurait l'intérêt de réduire les coûts de transport et d'avoir un meilleur suivi de leurs rejets toxiques.

M. CHAPRON (Président du SIAM - Président de la commission « Qualité ») confirme que c'est un point important mais explique que cela relève d'une volonté de solidarité. Une telle organisation de la collecte serait difficile à organiser.

Sur le volet eau potable, Mme OCTOBON (Eau de Paris) indique qu'il est nécessaire de mieux connaître les rejets s'effectuant dans le périmètre de protection des captages.

Mme LUCAS-LEBLANC (SEDIF) évoque le programme PRERI (PREvention des Risques et protection des prises d'eau de surface de l'agglomération parisienne) mené sur la Seine, qui a permis une meilleure caractérisation des rejets industriels en Seine. Cette démarche, qui rejoint un peu celle du SIAM, expliquée précédemment, est assez intéressante en termes de méthode et mérite de s'en inspirer.

Mme LUCAS-LEBLANC ajoute par ailleurs que des investigations doivent être faites sur les aménagements portuaires, responsables de pollutions aux hydrocarbures et autres polluants rejetés directement en rivière.

M. STEINMANN (DRIEE-IdF) explique qu'avec le grand nombre de références sur la qualité de l'eau issues des producteurs d'eau potable, il devrait être possible de cibler ou non les activités portuaires comme des émetteurs de polluants en rivière.

M. LE CARRE (AESN) pense que l'inventaire des activités potentiellement polluantes doit être exhaustif. C'est seulement dans un second temps qu'il faut évaluer, au cas par cas, s'il y a un impact avéré ou non.

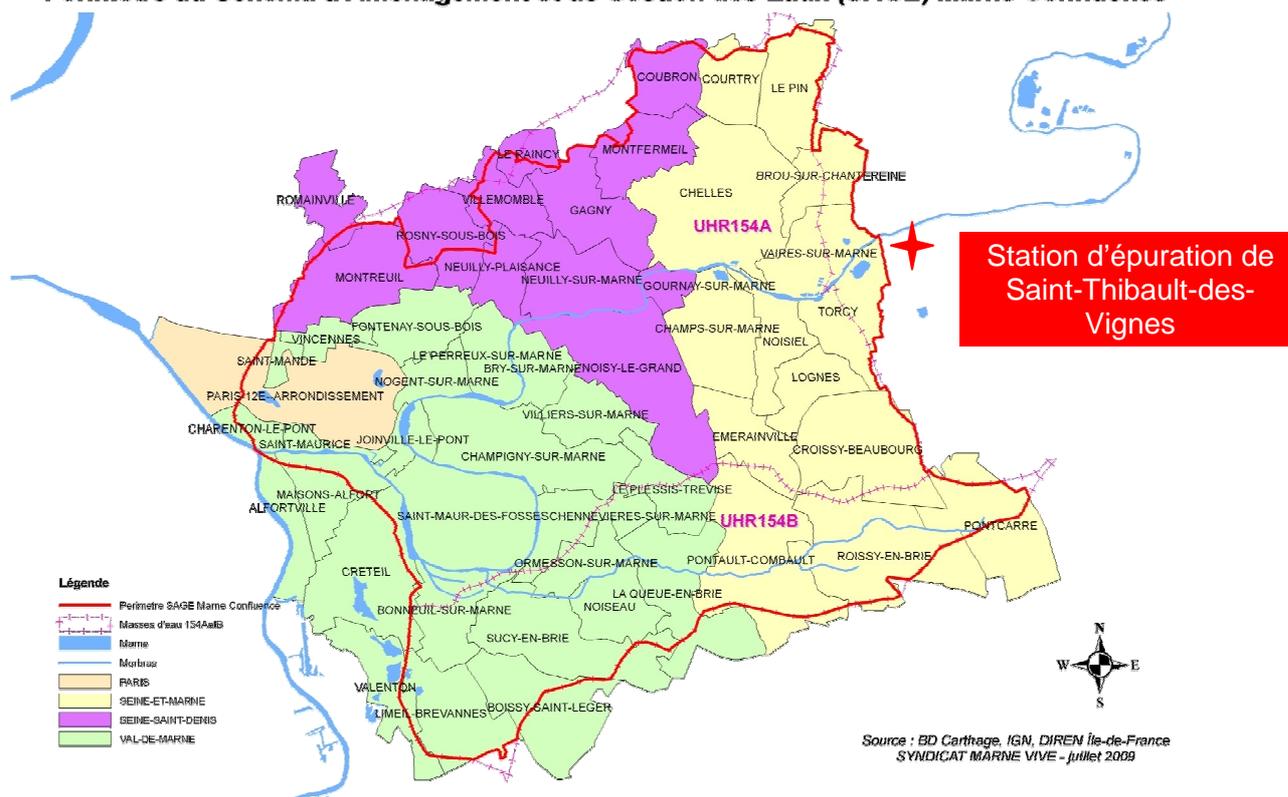
M. DEBARRE (animateur) note que l'approche d'analyse devra être double : par le biais des données sur la qualité des eaux d'une part et par le biais des connaissances sur les pressions s'exerçant sur le milieu d'autre part. La combinaison des deux doit permettre d'évaluer un niveau d'impact et donc une hiérarchie des rejets/activités les plus polluants.

POINT N° 2 : VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES (SIAM)

Cette sortie visait à montrer les problématiques qui se posent pour le traitement des eaux usées : nature des effluents à traiter, type de traitement, qualité des rejets en rivière, etc.

La station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes se situe en amont immédiat du territoire du SAGE Marne Confluence et donc influence directement la qualité de la rivière en aval de son point de rejet dans la Marne. Elle reçoit les eaux usées de 29 communes soit 190 000 habitants et 10000 entreprises ou industries.

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence



Actuellement, 35 000 m³ d'eau sont épurés par jour mais la station d'épuration a été conçue pour en absorber plus, anticipant sur le développement démographique et économique de la région (capacité = 350 000 EH).

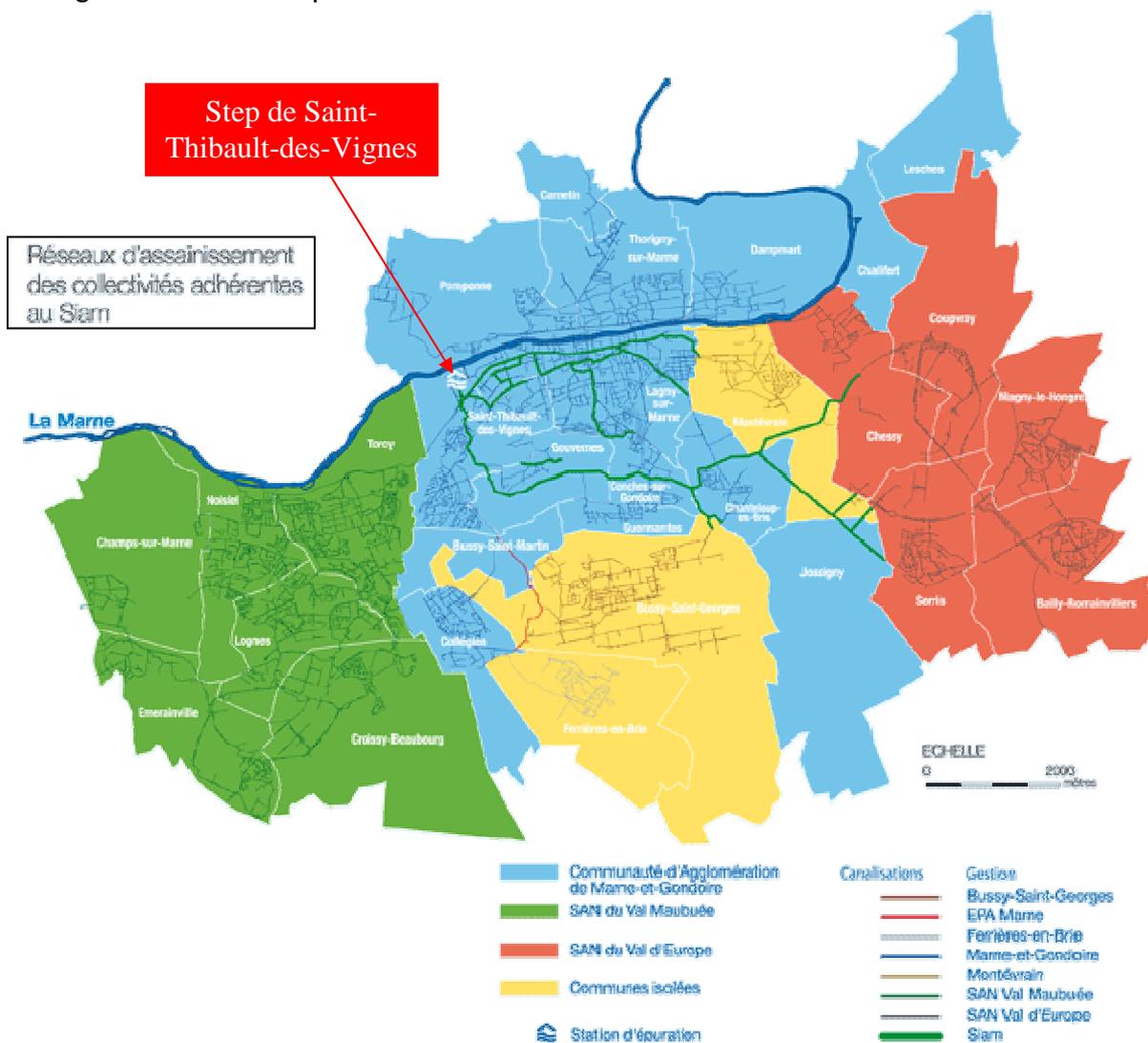
Le SIAM assure aujourd'hui la gestion de la station d'épuration et de 34 km de réseau de collecte dont il est propriétaire. Ses missions quotidiennes portent ainsi sur :

- Le transport, l'épuration et la veille à la qualité des eaux usées domestiques des usagers ;
- Le respect de l'arrêté préfectoral sur la qualité du rejet de la station d'épuration en Marne par la mise en place d'un système d'auto-surveillance ;
- Le respect des conventions de déversement des eaux usées signées avec les collectivités adhérentes et des eaux industrielles avec les entreprises du territoire du Siam.

En 2009, la société dédiée Equalia Service (filiale de Véolia) a été créée pour exploiter la station d'épuration dans le cadre du contrat de délégation de service public.

En 2010, le Siam a lancé la mise aux normes de son four d'incinération des boues d'épuration. Compte-tenu des réticences croissantes des agriculteurs, des élus et des riverains pour l'épandage des boues d'épuration, de l'évolution de la démographie du territoire et donc de la quantité de boues, les élus du Siam ont décidé de mettre en fonctionnement le four existant. Préalablement,

un système de filtration poussé, un système de surveillance important et de récupération d'énergie ont été mis en place.



Visite de la station :

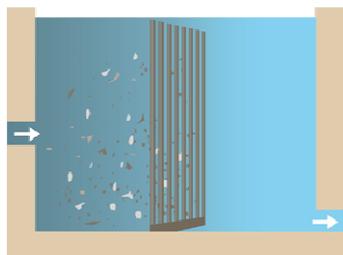


Des outils pédagogiques sur le site de la step :
maquette de la station,
panneaux d'information...

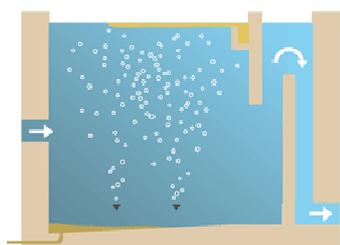


Les modalités de traitement des eaux usées par la station sont détaillées sur le site internet du SIAM via le lien suivant : http://www.siarl.fr/station_epuration_02.html

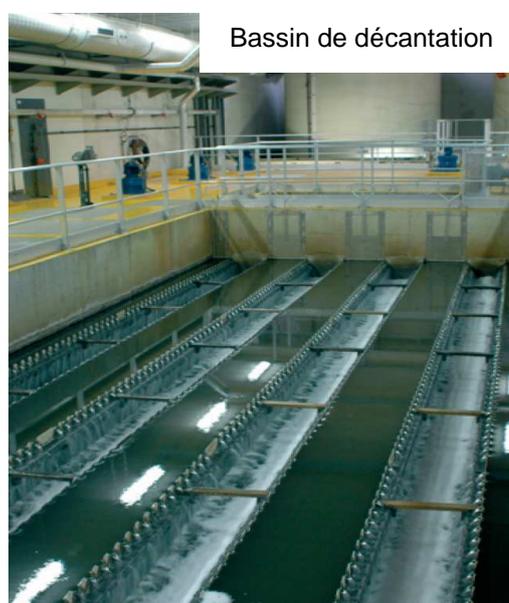
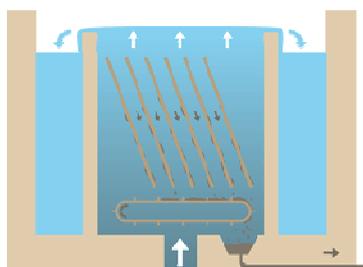
1
les dégrilleurs



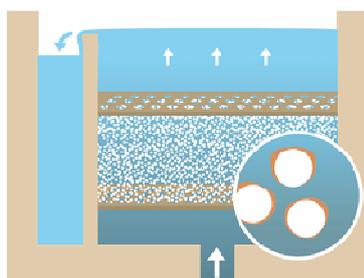
2
les dessableurs-déshuileurs



3
la décantation



4
l'épuration biologique



Et enfin rejet au milieu naturel.

La visite s'achève à 18h30.

Le Président de la Commission

Christian CHAPRON